

## Les missions d'information

Les députés ont pour rôle d'examiner les projets et propositions de loi, d'assurer l'information de leurs collègues selon leur domaine de compétences mais également de contrôler l'action du gouvernement.

A ce titre, il est possible pour les commissions permanentes ainsi que pour la Conférence des Présidents (instance qui réunit le Président de l'Assemblée et les présidents des différents groupes politiques), de créer des missions d'information respectant la configuration politique de l'Assemblée.

Celles-ci vont prendre la forme d'une délégation de députés qui émanent d'une ou de plusieurs commissions. Ils ont la charge d'étudier un problème particulier en France ou à l'étranger, de préparer l'examen d'un texte de loi ou de contrôler l'application d'une loi récemment adoptée.

Après cette étude, un rapport sera publié et pourra donner lieu, en séance publique, à un débat sans vote ou à une séance de questions.

Par exemple, la mission d'information chargée du suivi des négociations liées au Brexit (créée par la Conférence des Présidents), la mission sur les produits phytopharmaceutiques (à l'initiative de plusieurs commissions), ou encore la mission d'information sur la ressource en eau initiée par la Commission du développement durable.

Retrouvez la totalité des missions d'informations [ici](#)